

DÉCLARATION LIMINAIRE CTL DU 29 MARS 2017

Monsieur le Président,

La liquidation de la DGFIP est lancée et rien ne semble y échapper : missions, structures, règles de gestion, ressources humaines, dialogue social et droits syndicaux. On peut presque deviner l'avenir que veut la Direction Générale, c'est la dématérialisation, l'abandon des missions, les restructurations et la régionalisation.

- Avec la disparition du guichet fiscal unique, qui était le principal argument de la fusion au profit des centres de paiement et de contact, et de la mise en place de l'accueil personnalisé ;
- Avec la dématérialisation à outrance, plaidoyer hypocrite pour un meilleur service à l'utilisateur, c'est surtout le moyen de supprimer des emplois et un alibi pour fermer les petites structures et éloigner les usagers des services d'accueil physique. Ironie de l'histoire, on apprend que la Poste prévoit d'instaurer un nouveau service payant pour aider à remplir la déclaration d'impôt en ligne au moment de la mise en place du prélèvement à la source ;
- Avec le renforcement de la régionalisation et pour commencer le regroupement des services RH, puis de toutes les missions supports, c'est éloignement des agents des services qui les concernent directement ;
- Avec la réduction des promotions, la modification de la formation professionnelle et des règlements des concours va dans ce sens ;
- Avec l'accentuation de la mobilité et du profilage, il s'agit de pouvoir affecter de manière arbitraire les agents induisant ainsi une remise en cause de la règle de l'ancienneté administrative. Les changements portés par l'administration pour les agents de la Centrale ou de ceux de la sphère du contrôle fiscal ou de l'ENFIP en seront une traduction.

A ce paysage, il faut ajouter les vacances d'emplois et la mise en place du prélèvement à la source. Puis comment ne pas voir avec la mise en place de PPCR et de RIFSEEP, une harmonisation de la structure du régime indemnitaire au niveau de l'ensemble de la fonction publique, instruments nécessaires à la future mobilité forcée entre ces trois versants.

En résumé, ces orientations visent à la déstructuration de la DGFIP, puis à sa liquidation pure et simple.

Dans ce contexte de remise en cause des missions et, des droits et garanties des agents, les propositions formulées sur le dialogue social, sans tenir compte des observations des organisations syndicales, sont un pur scandale. Tant sur la méthode que sur le fond, elles restent inacceptables car elles remettent en cause des acquis fondamentaux en matière de droit syndical et de respect des représentants syndicaux et des élu.e.s des personnels.

Par ce choix délibéré de casser le dialogue social à tous les niveaux, la Direction Générale retire aux élus les moyens d'accomplir leur mandat dans des conditions satisfaisantes pour la défense des droits et garanties des personnels et elle bafoue d'un revers de main le vote de 86% des personnels de la DGFIP, qui reconnaissent le rôle de leurs représentants syndicaux dans toutes les instances.

Ainsi, le règlement intérieur du CTL, qui nous présenté aujourd'hui, est inacceptable car il diminue de moitié le temps des facilités accordées aux titulaires, suppléant.e.s et expert.e.s et refuse le remboursement de frais de déplacement des suppléants.

Les collègues ne sont pas dupes de cette attaque de la DG contre leurs droits. Ainsi, la pétition pour la préservation des droits syndicaux, initiée par la CGT Finances Publiques, a été massivement signée par les collègues. A la DNEF, cette pétition a déjà recueilli plus de

118 signatures. Cette dernière sera transmise par notre syndicat national au Directeur Général lors du prochain CTR.

En ce qui concerne les points abordés lors de ce CTL, à la lecture des documents communiqués, nous avons déjà quelques remarques:

- Comme dans toute la DGFIP, le budget de fonctionnement est en baisse et nous portons la revendication nécessaire d'une revalorisation des indemnités kilométriques, des taux de repas et de nuitée. Personne ne doit être perdant en matière de remboursements de frais engagés pour l'exercice des missions ;
- En ce qui concerne les moyens en personnels, on constate une nouvelle fois un décalage entre les emplois pourvus au Targefip et les emplois réellement affectés ;
- En ce qui concerne la formation professionnelle, nous refusons le recours systématique à l'E-formation en tant que substitut aux stages présentiels, elle doit être circonscrite à des formations en complément à ces stages ;
- En ce qui concerne le rapport d'activité de la DNEF, nous regrettons l'absence de bilan sur la mise en place de la nouvelle stratégie pénale de lutte contre les carrousels notamment son impact sur l'activité de la BNI 1, des BIR et de la CJPC ;
- Nous regrettons l'absence de bilan sur l'activité de la BAPF;
- Sur les relations entre la DNEF et les DIRCOFI, notamment en matière de L16B, nous nous interrogeons sur les difficultés d'alimentation soulignées par le rapport d'activité, ainsi que sur l'impact de la réforme territoriale sur la pérennité de certaines BII de Province ;
- Sur l'activité liée à la Haute Autorité de Transparence de la Vie Publique, nous nous questionnons sur l'impact de l'augmentation des demandés traitées sur les conditions de vie au travail des agents dédiés à cette tâche.

S'il est nécessaire et intéressant de connaître les résultats des structures, nous regrettons que ce rapport ne rende jamais réellement compte du travail effectué par les agents.

Ce CTL est aussi l'occasion d'aborder le transfert de la BNEE à la DNEF. Si ce transfert n'est qu'administratif, nous pensons que nos collègues de la BNEE devraient être associés à leur nouvelle direction d'accueil notamment au travers de l'organigramme et de la participation des nouveaux agents affectés à la BNEE à la journée d'accueil de la DNEF. Nous regrettons que ce transfert induise une remise en cause de certains acquis de nos collègues de la BNEE, notamment en matière de congés et de remboursement de frais.